



Force de Sécurité
Publique & Civile //

Comme toutes les organisations syndicales, la CFDT a rencontré le Ministre d'Etat, en charge de l'Intérieur le 25 juillet dernier

Cette rencontre a été brève, le nouveau ministre se rendant en soirée auprès de nos collègues en Corse.

Elle a permis à la CFDT de lui faire part de son appréciation de la situation des SDIS et de ses revendications, pour certaines hélas anciennes, mais toujours légitimes.

La CFDT a rappelé que :

la DGSCGC elle-même confirme la forte baisse des budgets des SDIS, tout particulièrement en matière d'investissement,

les suppressions et les gels de postes de Sapeurs-pompiers se multiplient, le recours au volontariat devient la variable habituelle d'ajustement, les conditions de travail au sein des SDIS se dégradent à vitesse grand V.

La CFDT a demandé au ministre comment il comptait agir pour mettre un terme à cette situation dans un contexte de coupes budgétaires tous azimuts y compris par les actuelles orientations gouvernementales.

La CFDT a rappelé Le modèle de sécurité civile à la française basé sur la complémentarité Sapeurs-pompiers professionnels/Sapeurs-pompiers volontaires est à bout de souffle : crise de vocation chez les Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires (tant en recrutements qu'en départs anticipés) et aussi sur-sollicitation d'un volontariat déjà fragilisé.

La meilleure sécurité de nos citoyens, tous usagers des soldats du feu, passent par une amélioration de leurs conditions de travail et un questionnement sur les missions accomplies au quotidien aux plus près des attentes des populations.

Enfin, la CFDT a exprimé ses propres revendications :

- L'application effective de la directive européenne temps de travail 2003/88 pour les Sapeurs-pompiers professionnels, exemple : le respect des repos de sécurité et du cumul de temps de travail effectif des Sapeurs-pompiers professionnels en colonne feux de forêts ainsi que du décret de l'an 2000 relatif à l'ARTT.
- La mise en place d'un dispositif filière relatif à la fin des mesures transitoires décidées en 2012 qui s'achèvent au 31 décembre 2019. Il nous faut en effet garantir la situation financière des Sapeurs-pompiers professionnels « Chefs d'agrès tous engins » éligibles à la NBI mais toujours pas nommés adjudants. Il convient aussi de reconnaître à part entière les « faisant fonction ».
- La création d'une filière spécifique « paramédicaux » chez les Sapeurs-pompiers professionnels pour le Secours à Personnes.
-
- La mise en place d'un numéro d'appel d'urgence unique (demande CFDT depuis 2009).
- Pour tous les SDIS, pour une même mission ou activité exercée, l'harmonisation du volume horaire de formation pour les Sapeurs-pompiers volontaires à l'identique des Sapeurs-pompiers professionnels.
- L'application effective d'un temps de repos pour les Sapeurs-pompiers volontaires qui sont citoyens à part entière, tant au regard de l'article L723-8 du code de sécurité intérieure que bien sûr de notre Constitution (préambule de 46).

- L'application effective du code du travail et en particulier des règles relatives à l'hygiène et la sécurité pour les Sapeurs-pompiers volontaires de moins de 18 ans.

Enfin, La CFDT a réitéré avec insistance sa demande d'implication effective de votre ministère sur la problématique des cancers chez les Sapeurs-pompiers. (travail en cours mené par deux organisations syndicales dont la CFDT en lien avec la CNRACL) .

A l'évidence pris par le temps, le ministre n'a répondu à aucune de nos revendications, si ce n'est d'accepter de travailler avec la CNRACL sur la question des cancers chez les Sapeurs-pompiers.

Le ministre a cependant ébauché quelques pistes :

Temps de travail = généralisation du 1h pour 1h dans un avenir proche

Surcotisation : le Gouvernement n'est pas convaincu par les explications de la CNRACL.

Bonne nouvelle, le ministre a émis le souhait de revoir dès septembre les organisations syndicales pour approfondir les dossiers, la CFDT y sera !

*Thierry **FOLTIER***, membre de la commission nationale des forces de sécurité et *José **PORCEDDU***, secrétaire général adjoint de la fédération.